

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 15 juillet 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019

2019 DDCT 106 Mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif parisien : rénovation et aménagement de 2 locaux associatifs et création d'un square (497.770 euros).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le Contrat de Ville voté le 16 mars 2015 ;

Vu le projet de délibération en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire propose l'attribution de subventions pour la mise en œuvre de projets votés au Budget Participatif Parisien ;

Vu l'avis du Conseil du 14^{ème} arrondissement de Paris en date du 24 juin 2019 ;

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement de Paris en date du 24 juin 2019 ;

Sur le rapport présenté par Mme Colombe BROSSEL au nom de la 3ème Commission,

Délibère :

Article 1: Une subvention d'un montant de 83 020 euros est attribuée à l'association Syndicat des copropriétaires du 5, Square Auguste Renoir (183925) pour une action 'Un square de la Biodiversité sur la dalle Renoir-Lichtenberger' (2019_08916). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 2: Une subvention d'un montant de 180 000 euros est attribuée à l'association « Régie de quartier du 14e - Association Flora Tristan » (13085) pour une action 'Un nouveau lieu convivial et participatif sur la rue Paradol' (2019_08784). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 3: Une subvention d'un montant de 234 750 euros est attribuée à l'association « Salle Saint Bruno » (12109) pour une action 'Rénovation de la Salle Saint Bruno' (2019_08606). Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention correspondant au projet subventionné.

Article 4: La dépense pour un montant de 497 770 euros sera inscrite sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-e-s et des Territoires, au chapitre fonctionnel 900, compte 204, domaine fonctionnel P0382 du budget d'investissement 2019 et suivants de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO